

## EDITORIAL

### LA FORMATION DE TECHNICIENS EN THÉRAPIE PAR INHALATION

AU COURS des cinq dernières années, on a beaucoup fait pour établir et uniformiser la formation des techniciens en thérapie par inhalation.

Un comité-conjoint de la Société Médicale Canadienne et la Société Canadienne des Anesthésistes a établi des exigences pour leur formation et un curriculum détaillé pour leur enseignement. De plus, un comité des titres a étudié attentivement les applications de ceux qui désiraient se présenter aux examens de qualification.

Dans plusieurs hôpitaux enseignants, on a organisé l'enseignement pour les candidats, enseignants qui portait sur l'application des sciences de base, les éléments essentiels des maladies pulmonaires et les principes de la thérapie par inhalation. En certains endroits, ces cours ont été donnés de façon continue durant cinq ou six semaines; en d'autres endroits, durant plusieurs mois, on a donné ces cours à raison de six à huit heures par semaine.

Les examinateurs, médecins et techniciens, ont admis 51 candidats dans le groupe qui se présentait aux premiers examens en 1964. En 1965, 66 candidats ont réussi les examens pour l'inscription, examens qui ont été tenus à sept endroits différents au Canada.

Les exigences pour l'admission et la formation de techniciens de cette spécialité paramédicale ont été bien établies et le prochain geste à faire est d'établir les normes à satisfaire pour reconnaître officiellement les écoles s'occupant de la formation des techniciens en thérapie par inhalation.

On a soumis un mémoire au comité-conjoint de la Société Médicale Canadienne et de la Société Canadienne des anesthésistes exposant des suggestions importantes pour l'approbation des écoles. Ce mémoire a été rédigé par le secrétaire, le Dr David Pelton, et, à une assemblée récente du comité tenue à Montréal, il a été étudié en détail.

Nous exposons ces détails pour renseigner ceux qui seraient intéressés à participer à l'enseignement de ce groupe paramédical et contribuer ainsi à satisfaire les besoins toujours grandissant de cette catégorie de techniciens. On pourra obtenir les détails complets et les dernières revisions en s'adressant au Dr David Pelton, Service d'anesthésie, Hôpital des enfants malades, Toronto.

On présume que bien que les écoles soient de dimensions et d'organisation différentes, le curriculum accepté antérieurement sera respecté. Il inclut des cours sur les sciences de base et de l'enseignement sur les applications cliniques de la thérapie par inhalation soit à des cas de médecine soit à des cas de chirurgie. Les cours doivent traiter des aspects théoriques mentionnés et être complétés par des travaux pratiques et des expériences pour le bénéfice des étudiants.

Nous avons admis que cette formation pouvait être acquise dans une des sortes de centres d'enseignement suivants:

1. une école où les étudiants peuvent recevoir une formation théorique et pratique complète d'une durée de deux ans.

2. une école où les étudiants peuvent recevoir une formation pratique sous la surveillance d'instructeurs qualifiés et des notions théoriques à une école centrale organisée à cette fin soit dans la même ville, soit dans la même province.

3. les étudiants peuvent suivre leurs cours théoriques de base dans une école centrale et, plus tard, pour leur formation technique et clinique, être dirigés ailleurs dans une autre école approuvée.

Nous avons établi des exigences fondamentales pour l'approbation officielle d'une école; elles concernent le personnel enseignant, les locaux, le matériel, le nombre et de la variété de traitements possibles.

Le programme d'enseignement doit demeurer sous la surveillance personnelle d'un directeur qui doit être certifié du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Il peut s'agir d'un anesthésiste, d'un interniste intéressé aux malades du cœur ou du poumon, un otolaryngologiste, un chirurgien ou tout autre individu de qualifications égales.

Le directeur sera responsable du programme d'enseignement; il verra à ce qu'il y ait suffisamment de sujets traitant des sciences de base et de leurs applications aux maladies. Comme assistant du directeur, il faudra un homme d'expérience, membre en règle de la Société Canadienne des techniciens en thérapie par inhalation; celui-ci, en retour, aura autorité sur un nombre suffisant d'instructeurs qualifiés qui, tous, doivent être des techniciens membres de la société.

Le curriculum des études, y comprise la période de travaux pratiques sous contrôle qualifié, doit s'étendre sur une durée de deux ans. L'enseignement doit inclure l'explication et la manutention de certains types spécifiques d'appareils avec lesquels on peut donner une grande variété de traitements. Pour que le candidat soit admis aux examens, il lui faudra un pourcentage minimum d'assistance. Les écoles approuvées auront, gratuitement, à la disposition des élèves, une bibliothèque suffisamment bien pourvue sur la matière étudiée. On doit enseigner aux étudiants comment rédiger un dossier et ces derniers doivent, à la fin de leurs études ou plus souvent si les instructeurs locaux l'exigent, pouvoir présenter une fiche détaillée de leurs activités.

Tous sont d'accord pour que les écoles reconnues soient de nouveau évaluées à différents intervalles, en-deça de cinq ans. Lors de la visite pour réévaluation d'une école, une condition doit être remplie: au cours des trois dernières années, 70 pour cent des élèves de cette école qui se sont présentés aux examens annuels doivent les avoir réussis. Autrement, automatiquement, la reconnaissance de cette école sera discontinuée.

Actuellement, les centres d'enseignement en opération ne peuvent plus répondre à la demande toujours plus grande des techniciens et conserver à la fois leur personnel enseignant. A cause de la très grande demande de techniciens, quelques hôpitaux ont perdu une partie de leur personnel au point que leurs possibilités d'enseigner ont été limitées. Le succès du programme décrit ci-haut va dépendre de l'intérêt professionnel et de la participation accrue à ce genre d'enseignement. C'est en gardant dans l'esprit ce point de vue que nous avons

établi les exigences. Nous demandons également la coopération des médecins que la chose intéresse pour agir comme membres du comité central et, plus tard, comme membres des comités provinciaux.

Il s'agit là d'un projet intéressant et prometteur et, nous l'espérons, plusieurs membres de la Société Canadienne des Anesthésistes seront heureux d'y collaborer.